



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h24

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DL.19.042 - Convention de suivi du rucher pédagogique sur le site du Centre Technique Municipal de la Driotte

Arnaud JEAN expose :

L'inventaire de biodiversité communal a permis à la ville d'Ingré de mettre en avant, dès 2012, l'Orchidée abeille, magnifique, fragile et précieuse fleur de notre patrimoine naturel, et ainsi de faire de *Bzing* la mascotte de l'action de la ville en faveur du développement durable.

Promue au rôle médiatique de « Sentinelle de la biodiversité », l'abeille, Insecte pollinisateur menacé, est également devenue l'un des vecteurs principaux des enjeux de la biodiversité. La ville d'Ingré entend donc mettre en place un rucher pédagogique afin de favoriser la présence et la protection des abeilles au sein de ses jardins et de ses espaces, et de disposer d'un outil pédagogique permettant de sensibiliser les citoyens ingrèens, et tout particulièrement les scolaires, au rôle des insectes pollinisateurs pour la biodiversité et la sauvegarde de l'environnement. A travers la sensibilisation à l'apiculture et au rôle de l'abeille, les scolaires prendront conscience de l'équilibre fragile et essentiel qui relie les végétaux et les insectes pollinisateurs.

La Ville d'Ingré assure la mise en place de rucher dans le domaine communal en prenant en considération toutes les prescriptions de sécurité et en veillant aux bonnes conditions d'accès sur le site. Par leurs interventions, les apiculteurs signataires de cette convention s'engagent à conduire les ruches en respectant les bonnes pratiques de l'apiculture telles que définies dans le guide pratique de l'ITSAP (Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation). Plusieurs apiculteurs ingrèens ont proposé leur concours pour garantir la pérennité des colonies d'abeilles.

L'action scolaire sera pilotée par les agents de la Ville en charge de l'animation pédagogique intrinsèque à chaque programme lié au Développement Durable. La manipulation des ruches lors des séances d'animation scolaire sera prise en charge par des apiculteurs expérimentés, tout comme l'entretien des ruches en particulier en période hivernale.

La convention de « suivi des ruches sur sites municipaux et d'animation de séances pédagogiques sur le rôle des abeilles en faveur de la biodiversité » concerne les engagements respectifs de la Ville et des apiculteurs intervenant sur le rucher afin d'assurer les meilleures conditions possibles pour un bon développement des colonies d'abeilles et de visites sur site en toute sécurité.

Après présentation à la commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 6 mai 2019, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et les apiculteurs ingrèens volontaires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **21 MAI 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2019**

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le : **28 MAI 2019**

Le Maire



Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-042

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T15-32-27.00 (MI217172269)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DL-19-042-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention de suivi du rucher pédagogique sur le site du Centre Technique Municipal de la driotte

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [DL.19.042-DD-convention de suivi du rucher pédagogique sur le site du centre technique municipal de la driotte.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[annexe 5 - Convention apiculteurs-Ingré - Suivi rucher.PDF](#)

Type PJ : 31_DP - Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:32

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:32

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 15:48